

## RÈGLEMENT – JEU CONCOURS

### « LE GRAND NETTOYAGE »

### DU 10 NOVEMBRE 2014 AU 10 DECEMBRE 2014

*La SARL SOCIAL UNIT Conseil dont le siège social est à Clermont Ferrand (63000), 19 cours Sablons, (SIRET n°797 516 689 00016) organise, pour le compte du syndicat SFCP Immeuble Le diamant A dont le siège social est situé à Puteaux (92800), 14 rue de la République, un jeu concours dénommé « Le Grand Nettoyage » accessible uniquement à l'URL <https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr> du 10 novembre 2014 au 10 décembre 2014.*

**Article 1**  
Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse non comprise), et âgée de 18 ans minimum, à l'exception des membres du personnel de l'organisation, leurs ascendants, descendants et conjoints, ainsi que toute personne qui, d'une façon générale aura participé à sa mise en œuvre.

**Article 2**  
Modalités de participation

Ce jeu concours « Le Grand Nettoyage » est accessible uniquement sur Internet via la page Facebook <https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr> du 10 novembre 2014 à 18h00 au 10 décembre 2014 à 14h00. Ce jeu concours est un quizz de 5 questions.

**La participation s'effectue en sept étapes successives :**

1. Se connecter à l'URL : <https://www.facebook.com/> au moyen de son compte facebook via son identifiant
2. Ce rendre sur l'application accessible à cette adresse [https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr/app\\_553174164726188](https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr/app_553174164726188)
3. Cliquer sur l'onglet 'Participez'
4. Remplir le formulaire d'inscription dont tous les champs suivants sont obligatoires : nom, prénom, e-mail, adresse, code postal, ville et téléphone. Le participant doit accepter les règles du jeu et indiquer s'il souhaite s'inscrire aux newsletters Les Astucieux.
5. L'utilisateur doit répondre à 5 questions à choix multiples. Puis cliquer sur le bouton 'Voir Mon Score'. L'utilisateur dispose d'un lien indice afin d'accéder au blog « Les Astucieux » afin de trouver les réponses aux questions du Quizz.
6. L'utilisateur est invité à aimer la page Facebook « Les Astucieux » avant de cliquer sur le bouton « SUIVANT »
7. L'écran suivant indique immédiatement le score du joueur.
8. Si le joueur n'a pas un score de 5/5 il a la possibilité de rejouer immédiatement.

**Le joueur doit obtenir un score de 4 réponses sur 5 pour valider sa participation et faire partie du tirage au sort.**

Il a la possibilité de partager le jeu sur son mur.

Le joueur a la possibilité de parrainer d'autres joueurs en invitant ses amis pour augmenter ses chances d'être tiré au sort.

**1 parrainage = 1 chance supplémentaire**

**Article 3**  
Désignation des gagnants

**Le gagnant sera désigné par tirage au sort, effectué sous le contrôle de Maître Guy Bertherat, Huissier de Justice à Clermont Ferrand, le mercredi 10 décembre 2014 à 16h00 dans les locaux de la SCP Bertherat, à Clermont Ferrand, 43 avenue Julien.**

Si la zone d'habitation du gagnant n'est pas couverte par l'entreprise de nettoyage, le gagnant pourra alors remettre son lot à une personne de son choix dans une zone couverte. Dans le cas contraire le lot sera proposé au suppléant du gagnant tiré au sort le même jour et selon les mêmes modalités. **Sans réponse du gagnant et passé le délai du jeudi 15 janvier 2015, le lot restera à la propriété de la société Organisatrice.**

**Article 4**  
Dotation

Ce jeu concours est doté d'un lot unique :  
**Un forfait ménage de 141h00** (3h00 x 47 semaines) de prestations de ménage/repassage de niveau classique à raison de 2h en continu au minimum. La dotation est d'une valeur de 3 468,60 € TTC  
Les jours et les heures de la prestation sont à définir avec le gagnant.

**Article 5**  
Échange des gains

**En aucun cas et en aucun moment, le gagnant ne pourra demander le remboursement ou le remplacement du lot.**  
Le gagnant qui renoncerait à son lot pour quelque motif que ce soit ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement ou à une contrepartie. Dans cette hypothèse, ledit lot ne sera pas remis en jeu.

**Article 6**  
Annonce des gagnants

**Le gagnant sera avisé par la société organisatrice (Social Unit) par courrier électronique suite au tirage au sort du mercredi 10 décembre 2014. Il devra justifier son identité et réclamer son lot avant le jeudi 15 janvier 2015 à la société de ménage (coordonnées communiquées par la société organisatrice). Le service clients partenaire de l'entreprise de ménage prendra contact dans les 48h (jours ouvrables) avec le gagnant pour fixer une visite à domicile et organiser la prestation. Le rendez vous doit être fixé avant le 31 janvier 2015.**

## RÈGLEMENT – JEU CONCOURS

### « LE GRAND NETTOYAGE »

**DU 10 NOVEMBRE 2014 AU 10 DECEMBRE 2014**

*La SARL SOCIAL UNIT Conseil dont le siège social est à Clermont Ferrand (63000), 19 cours Sablons, (SIRET n°797 516 689 00016) organise, pour le compte du syndicat SFCP Immeuble Le diamant A dont le siège social est situé à Puteaux (92800), 14 rue de la République, un jeu concours dénommé « Le Grand Nettoyage » accessible uniquement à l'URL <https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr> du 10 novembre 2014 au 10 décembre 2014.*

**Article 7** L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de proroger, d'écarter ou d'annuler partiellement ou totalement la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité ne puisse être prétendue par les participants.

Modification du jeu

**Article 8** La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance du gain effectivement et valablement gagné.

Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu concours. L'organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toute erreur, omission, interruption, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. **L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès** qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

**Facebook ne pourra nullement être considéré comme responsable en cas de problème. Facebook ne gère ni ne parraine le présent jeu concours.**

**Article 9** Toute personne participant à ce jeu-concours autorise les organisateurs à faire paraître ses nom, prénom, adresse et photo dans la presse ou tout autre support médiatique à des fins commerciales et publicitaires sans entraîner le versement de droits d'aucune sorte.

Droit à l'image et utilisation du nom des gagnants

**Article 10** Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique, à moins qu'ils ne manifestent la volonté d'être retirés du fichier et ce à tout moment. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6-01-1978 et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Traitement des données

**Article 11** Toute difficulté sera tranchée par une commission d'arbitrage composée d'un membre de la direction de la société Social Unit, du syndicat SFCP et d'un participant au présent jeu concours.

Litige

**Article 12** Le seul fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé en l'Etude de la SCP BERTHERAT, Huissiers de Justice Associés à CLERMONT-FERRAND, 43 avenue Julien ; ledit règlement peut être consulté sur la page facebook <https://www.facebook.com/LesAstucieux.fr>. Ledit règlement peut être consulté sur simple demande au sein de l'Étude de la SCP BERTHERAT, dépositaire du présent règlement, soit par retour d'un timbre au tarif en vigueur, adressée au 43 avenue Julien, 63000 CLERMONT-FERRAND.

Dépôt et consultation du règlement